



Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 Briançon cedex
Tél : 04 92 21 35 97
Fax : 04 92 20 38 90
accueil@cccobrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr

DELIBERATION
N°2014-110 du 09 octobre 2014

**OBJET : CONVENTION « JAZZ AU VILLAGE
2014 - 2015 »**

Rapporteur : M. Jean-Franck VIOUJAS

Le 09 octobre 2014 à 18 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 01 octobre 2014 en la salle du Conseil – Les Cordeliers, sous la présidence de M. Alain FARDELLA.

Nombre de conseillers en exercice : 46

- Présents : 32 pour les délibérations n°2014-96 et 2014-97
33 de la délibération n°2014-98 à 2014-101
35 de la délibération n°2014-102 à 2014-106 à 2014-105
36 de la délibération n°2014-106 à 2014-108
30 pour la délibération n°2014-109
36 pour les délibérations n°2014-110 et 2014-111
- Nombre de pouvoirs : 9 de la délibération n°2014-96 à 2014-105
8 de la délibération n°2014-106 à 2014-108
7 pour la délibération n°2014-109
8 pour les délibérations n°2014-110 et 2014-111
- Votants : 41 de la délibération n°2014-96 à 2014-97
42 de la délibération n°2014-98 à 2014-101
44 de la délibération n°2014-102 à 2014-108
37 pour la délibération n°2014-109
44 pour les délibérations n°2014-110 et 2014-111

M. Roger GUGLIEMMETTI est nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : M. Gérard FROMM, Mme Nicole GUERIN, Mme Francine DAERDEN, M. Eric PEYTHIEU, Mme Catherine GUIGLI, M. Maurice DUFOUR (à partir de la délibération n° 2014-98), M. Yvon AIGUIER, Mme Marie MARCHELLO (à partir de la délibération n°2014-106), M. Bruno DAVANTURE, Mme Renée PETELET, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Claude JIMENEZ, M. Romain GRZYKA, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Bruno MONIER, Mme Catherine MUHLACH, M. Jean-Franck VIOUJAS, M. Régis JOUFFREY, M. Roger GUGLIEMMETTI, M. Gilles du CHAFFAUT, M. Marc FORNESI, M. Jean-Louis CHEVALIER, Mme Claudine CHRETIEN, M. Pierre LEROY, Mme Estelle ARNAUD, Mme Anne-Marie PEYTHIEU, M. Philippe STOCKLI, M. Alain FARDELLA, M. Philippe MICHELON, M. Jean-Michel REYMOND, M. Thierry BOUCHIE, M. Olivier FONS (à partir de la délibération n°2014-102), Mme Nicole MATHONNET (à partir de la délibération n°2014-102), M. Sébastien FINE, Mme Patricia ARNAUD, M François BOULANGER.

Avait donné pouvoir : Mme Fanny BOVETTO à M. Mohamed DJEFFAL
M. Gilles MARTINEZ à M. Gérard FROMM
Mme Marie MARCHELLO à Mme Nicole GUERIN (de la délibération n°2014-96 à 105)
Mme Catherine LIONNET à M. Jean-Franck VIOUJAS
M. Jean-Pierre SEVREZ à M. Régis JOUFFREY
Mme Anne-Marie FORGEOUX à M. Roger GUGLIEMMETTI
M. Guy HERMITTE à M. Marc FORNESI
M. Jean-Luc NEVEU à M. Philippe STOCKLI
Mme Dominique BRACHET à M. Alain FARDELLA

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais approuvés par Arrêté Préfectoral n° 2011-300-1 en date du 27 octobre 2011, portant gestion du Conservatoire du Briançonnais,

Considérant la demande relative à l'enseignement du jazz et l'organisation depuis 2010, par le Conservatoire du Briançonnais, d'ateliers ayant pour but de familiariser les personnes de tout âge à la pratique de la musique jazz, le projet « Pass'port pour le jazz », puis « Jazz au village » a été élaboré.

Ce projet comprend deux volets :

- 16 ateliers encadrés par « Bye Baïkonour », proposés au Conservatoire pour un montant de 6630 euros ; l'organisation de ces ateliers fait l'objet d'une convention.
- huit concerts pédagogiques organisés dans les communes de la CCB, comprenant une première partie interprétée par les élèves des ateliers et une deuxième partie où le quartet « Passport » joue des standards de jazz. L'organisation de ces concerts est assurée par le Théâtre du Briançonnais, dans le cadre d'une convention avec « Bye Baïkonour ».

Vu l'avis favorable de la commission Culture en date du 9 septembre 2014,

Vu l'avis favorable du bureau en date du 22 septembre 2014,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité

- Approuve le projet de convention avec l'association Bye Baïkonour pour l'organisation des ateliers proposés au Conservatoire du Briançonnais dans le cadre de « Jazz au village 2014 - 2015 »,
- Autorise le Président ou son représentant à signer la convention jointe en annexe,
- Dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget général 2015 de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le Président,



Alain FARDEFFA.



Date affichage : 16 OCT. 2014